



Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités

Direction des canaux de Bretagne

Service valorisation touristique et développement durable

Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE

Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial

Tél. : 02 99 84 47 70

Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : AC 2026-01-06

Rennes, le 06/01/2026

Objet : Vigilance travaux

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

VU la demande présentée par l'entreprise Verchéenne ;

Considérant que des travaux de réparation de la porte d'écluse amont de Beaumont doivent être réalisés du 15/02 au 27/03/2026 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

Les usagers du chemin de halage sont informés de la réalisation des travaux de réparation de la porte d'écluse amont de Beaumont

Du 15/02 au 27/03/2026

Le chemin de halage ne sera pas fermé durant la période de travaux, cependant les usagers du chemin de halage sont invités à faire preuve de vigilance aux abords du chantier.

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné sera mise en place par l'entreprise Verchéenne.

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Saint Congard.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON

RÉGION BRETAGNE

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | www.bretagne.bzh

RANNVRO BREIZH

283 bali ar Jeneral Patton – CS 21101 – 35711 Roazhon cedex 7
Pgz : 02 99 27 10 10 | www.breizh.bzh

twitter.com/regionbretagne

facebook.com/regionbretagne.bzh

Adresser toute correspondance sous forme impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne.

SIRET : 233 500 016 00040 • TVA intracommunautaire : FR10 233 500 016